

**Département de l'Eure
Canton de Louviers Nord
COMMUNE D'INCARVILLE**

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du mardi 16 février 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 16 février, à 18h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle polyvalente de la commune suite à la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 18h30.

Étaient présents :

Patrick MAUGARS, Valérie GLUTRON, François BOUTIN, Patrice LEROUX, Gloria Le LAY, Sébastien BROSSARD, Gwenaëlle BOUFFARD, Christel LECLANCHER, Byron FERY, Aurélie MORISSE, Jean-Marc HAINE, Delphine ISIDORE.

Absents : Alain LEMARCHAND, Philippe SEMENT

Absence excusée : Françoise VASSEUR

Françoise VASSEUR donne pouvoir à Patrick MAUGARS

Madame Valérie GLUTRON est nommée secrétaire de séance.

Lecture du compte-rendu de la séance précédente et signature du registre des délibérations.

Approbation du compte-rendu de la séance du 05 janvier 2021.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour, afin de traiter la participation de la commune au groupement de commandes téléphonie proposée par l'Agglo Seine Eure.

Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0

Monsieur le Maire propose également au conseil de reporter 2 points : l'Approbation du Compte Administratif 2020 et l'Approbation du Compte de Gestion 2020. En effet, les éléments de la Trésorerie n'ont pas encore été reçus.

Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0

Enfin, Monsieur le Maire propose au conseil d'annuler un point : demande de subvention pour le projet « Nouveaux cavurnes ».

Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0

2021 - 05 Délibération corrective - Attribution d'un nom au nouveau lotissement rue de Léry

Lors du conseil municipal du 05 janvier 2021, le choix du nom du nouveau lotissement rue de Léry s'était porté sur « Lotissement de Saint Germain ».

Après réflexion, cette dénomination pouvant porter atteinte au principe de laïcité, Monsieur Le Maire propose au Conseil d'annuler la délibération prise lors du dernier conseil municipal et de renommer ce futur lotissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de nommer ce lotissement : « Lotissement de la Roncière ».

Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0

2021 - 06 Validation du nouveau tableau des effectifs

Le tableau des effectifs de la commune permet une identification des postes existants dans la collectivité et doit être mis à jour en fonction des créations ou des suppressions de poste réalisées.

Compte tenu des différentes modifications des services, Monsieur le Maire demande une validation du tableau mis à jour qui servira de base pour les évolutions futures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de valider le nouveau tableau des effectifs.

Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0

Filière	Emploi	Durée hebdomadaire	Agent	Fonction	Agent titulaire, stagiaire ou contractuel
CATEGORIE B					
Administration	Rédacteur	35hrs	Crofer Catherine	Secrétaire de mairie	Titulaire
CATEGORIE C					
Administration	Adjoint administratif territorial	35 hrs	Noirtin Esmeralda	Secrétaire de mairie	Titulaire
Administration	Adjoint administratif territorial	20 hrs	Sénécal Aline	Secrétaire de mairie	Contractuel
Animation	Adjoint territorial d'animation	35hrs	Robin Angélique	ATSEM	Titulaire
Technique	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	35hrs	Florentin Rémy	Responsable technique	Titulaire
Technique	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	35hrs	Friedrich Geneviève	Responsable cantine	Titulaire
Technique	Adjoint technique territorial	35hrs	Coufourier Natacha	Entretien, cantine et périscolaire	Titulaire
Technique	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	35hrs	Farin Thierry	Agent technique	Titulaire
Technique	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	35hrs	Vincent Frédéric	Agent technique	Titulaire
Technique	Adjoint technique territorial	35hrs	Mercenne Janis	ATSEM	Stagiaire
Technique	Adjoint technique territorial	16hrs	Le Gal Lydie	Agent de l'école maternelle	Titulaire
Technique	Adjoint technique territorial	27 hrs	Duez Emilie	Entretien, cantine (polyvalence en périscolaire)	Contractuel
Technique	Adjoint technique territorial	27hrs	Fournier Marine	Périscolaire et cantine (polyvalence en entretien)	Contractuel
Technique	Adjoint technique territorial	horaire	Legrand Franck	Sécurité passage piétons entrée et sortie d'école	Contractuel
Médico-sociale	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	35hrs	Céré Marcelline	ATSEM	Titulaire (<i>En détachement</i>)

2021 - 07 Classe découverte - Ecole maternelle

Les élèves de l'école maternelle partiront en séjour équestre du 22 au 26 mars 2021. Aussi, la directrice de l'école maternelle sollicite le versement d'une subvention correspondant à 20 % du coût total du séjour (7350€), soit 1470 €.

Le Département a d'ores et déjà accordé une subvention de 3000 €. Celle-ci sera reversée à la commune et la dépense sera inscrite au budget primitif 2021.

Il est demandé au Conseil Municipal de valider :

- Une subvention allouée à l'école maternelle correspondant à 20% du coût du séjour soit la somme de 1 470 euros,
- L'inscription au budget 2021 de la somme de 4 470 euros correspondant à la subvention communale + la subvention départementale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de d'accepter la demande de subvention de l'école maternelle.

Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0

2021 - 08 Subventions accordées par la Mairie

Monsieur le Maire propose pour l'année 2021 les subventions suivantes :

- **ASLI animation..... 4 000,00 €**
- **Coop scolaire école maternelle..... 1 150,00 €**
- **Coop scolaire école primaire..... 1 150,00 €**
- **Classe découverte école maternelle1 470,00 €**
- **Souvenir français 100,00 €**
- **Petites sauterelles..... 150,00 €**
- **UFA- CFAIE (3 élèves)..... 210,00 €**
- **CFA Bâtiment (1 élève) 50,00 €**
- **Jeunes sapeurs-pompiers Val de Reuil..... 100,00 €**
- **SPA..... 50,00 €**
- **Sur délibération..... 200,00 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de valider les subventions 2021.

Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0

2021 - 09 Demande de subvention pour le projet « Ecole numérique »

Il s'agit de solliciter une subvention auprès de l'Etat afin d'équiper les classes de l'école élémentaire comme suit :

Nom du projet	Descriptif du projet	Calendrier prévisionnel de réalisation de travaux
ECOLE NUMERIQUE	Equiper 4 classes avec vidéoprojecteurs Interactifs et tableaux triptyque + ordinateurs portables et travaux d'électricité.	Septembre 2021

Cette subvention entre dans le cadre du « Plan de relance - Continuité pédagogique - Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires ».

Le plan de financement pour le volet équipement - socle numérique de base, est le suivant :

Dépense suivant devis TTC	Subvention sollicitée	Participation communale
17 532,00	12 272,40	5 259,60

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- autorise le maire à solliciter l'Etat au titre des différentes subventions,
- autorise le maire à solliciter d'autres co-financements le cas-échéant,
- autorise le maire, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter les présentes délibérations.

Pour : 10 / Contre : 0 / Abstention : 3

2021 - 10 Demande de subvention pour le projet « Nouveau terrain de pétanque »

Il s'agit de solliciter une subvention auprès de l'Etat, pour la création d'un nouveau terrain de pétanque :

Nom du projet	Descriptif du projet	Calendrier prévisionnel de réalisation de travaux
PROJET NOUVEAU TERRAIN DE PETANQUE	Implanter un nouveau terrain de pétanque près de la future aire de jeux, pour remplacer l'existant qui sera neutralisé par la construction de la nouvelle école maternelle.	Septembre 2021

La subvention demandée entrera dans le cadre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux. Le plan de financement est le suivant :

Dépense suivant devis HT	Subvention DETR sollicitée	Participation communale
15 000	6 000	9 000

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- autorise le maire à solliciter l'Etat au titre des différentes subventions,
- autorise le maire à solliciter d'autres co-financements le cas-échéant,
- autorise le maire, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter les présentes délibérations.

Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0

2021 - 11 Demande de subvention pour le projet « Chaudière à gaz Mairie »

Il s'agit de solliciter une subvention auprès de l'Etat, pour l'achat et l'installation d'une chaudière gaz pour la mairie :

Nom du projet	Descriptif du projet	Calendrier prévisionnel de réalisation de travaux
Installation Chaudière Gaz indépendante en Mairie	Actuellement, une seule chaudière est utilisée pour la Mairie et l'école maternelle. L'équipe municipale a pour projet d'équiper les écoles de chauffages à énergies renouvelables et la mairie d'une chaudière gaz individuelle.	Septembre 2021

La subvention demandée entrera dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local. Le plan de financement est le suivant :

Dépense suivant devis HT	Subvention DETR sollicitée	Participation communale
5 661,52	2 264	3 397,52

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- autorise le maire à solliciter l'Etat au titre des différentes subventions,
- autorise le maire à solliciter d'autres co-financements le cas-échéant,
- autorise le maire, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter les présentes délibérations.

Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0

2021 - 12 Demande de subvention pour le projet « Pose de 4 poteaux incendie »

Il s'agit de solliciter une subvention auprès de l'Etat, pour l'achat et la pose de 4 poteaux incendie :

Nom du projet	Descriptif du projet	Calendrier prévisionnel de réalisation de travaux
POSE DE 4 POTEAUX DE DEFENSE INCENDIE	Pose de 4 poteaux de défense incendie	Septembre 2021

La subvention demandée entrera dans le cadre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux. Le plan de financement est le suivant :

Dépense suivant devis HT	Subvention DETR sollicitée	Participation communale
13 759,03	5 503	8 256,03

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- autorise le maire à solliciter l'Etat au titre des différentes subventions,
- autorise le maire à solliciter d'autres co-financements le cas-échéant,
- autorise le maire, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter les présentes délibérations.

Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0

2021 - 13 Demande de subvention pour le projet « Extension du réseau d'eau pour la défense incendie »

Il s'agit de solliciter une subvention auprès de l'Etat, pour l'extension du réseau d'eau pour la défense incendie :

Nom du projet	Descriptif du projet	Calendrier prévisionnel de réalisation de travaux
Extension du réseau d'eau pour défense incendie	Extension du réseau d'eau pour défense incendie, là où nécessaire	Septembre 2021

La subvention demandée entrera dans le cadre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- autorise le maire à solliciter l'Etat au titre des différentes subventions,
- autorise le maire à solliciter d'autres co-financements le cas-échéant,
- autorise le maire, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter les présentes délibérations.

Pour : 11 / Contre : 0 / Abstention : 2

2021 - 14 Convention de programmation triennale 2021 - 2023 des villes B (SIEGE 27)

Monsieur le Maire indique avoir reçu la convention de programmation triennale 2021 - 2023 des villes B (SIEGE 27) qui confirme pour 3 ans les modalités de perception et de reversement de la TCFE (Taxe sur la consommation finale d'électricité), précise le mode de calcul de l'enveloppe budgétaire dont bénéficiera la commune et formalise l'organisation de la programmation pluriannuelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure qui confirme pour 3 ans les modalités de perception et de reversement de la TCFE, précise le mode de calcul de l'enveloppe budgétaire dont bénéficiera la commune et formalise l'organisation de la programmation pluriannuelle.

Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0

2021 - 15 Désaffectation et déclassement de la parcelle AH 173

La commune d'Incarville est propriétaire du terrain situé « Les Prés d'Incarville » et cadastrés AH 83. Ce bien communal est affecté à l'usage direct du public qui constitue les critères de la domanialité publique par affectation.

M. et Mme CAPRANI, demeurant 2 bis rue des Prés, ont fait part de leur souhait d'acquérir une parcelle communale cadastrée AH 173 d'une contenance de 3 a, issue d'un plus grand ensemble cadastré section AH n° 83 d'une contenance de 1 ha 31 a 07 ca.

Le conseil municipal, ayant délibéré :

1°) constate la désaffectation de la parcelle communale cadastrée AH 173 d'une contenance de 3 a, issue d'un plus grand ensemble cadastré section AH n° 83 d'une contenance de 1 ha 31 a 07 ca,
2°) prononce le déclassement de la parcelle cadastrée communale cadastrée AH 173 d'une contenance de 3 a, issue d'un plus grand ensemble cadastré section AH n° 83 d'une contenance de 1 ha 31 a 07 ca.

Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0

2021 - 16 Vente de la parcelle AH 173

À la suite de la désaffectation et au déclassement de la parcelle cadastrées AH 173, la mise en vente du terrain peut être engagée.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal de vendre la parcelle AH 173 à Madame CAPRANI moyennant le prix de 6,25 euros le m² (soit 1875 euros). Les frais de notaire ainsi que les frais de géomètre seront à la charge de l'acquéreur.

Le conseil municipal, ayant délibéré :

1°) approuve la cession de la parcelle communale cadastrée AH 173 d'une contenance de 3 a, issue d'un plus grand ensemble cadastré section AH n° 83 d'une contenance de 1 ha 31 a 07 ca,
2°) dit que les frais de notaire ainsi que les frais de géomètre seront à la charge de l'acquéreur,
3°) autorise Monsieur Patrick MAUGARS, maire, à signer tous les documents afférents à cette vente, l'acte devant être établi par la SCP POTENTIER & PELFRENE, Notaires à Louviers, requis à cet effet.

Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0

2021 - 17 Participation au groupement de commandes téléphonie de l'Agglomération Seine-Eure - Accord

M Le Maire indique que la Communauté d'agglomération Seine-Eure souhaite lancer prochainement une consultation relative aux prestations de télécommunication (fixe, mobile et internet).

Dans un souci d'optimisation des dépenses, il a été proposé aux communes de l'Agglomération de participer à cette consultation en adhérant au groupement de commandes institué par la Communauté d'agglomération Seine-Eure.

Une convention de groupement de commandes, conclue conformément aux articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du Code de la commande publique, formalisera l'intervention de la Communauté d'agglomération Seine-Eure en qualité de coordonnateur du groupement de commandes ainsi que les modalités administratives, techniques et financières du groupement.

La commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur. Le projet de convention est joint en annexe à la présente délibération.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à se prononcer en faveur de la constitution d'un groupement de commandes pour la passation des marchés ou accords-cadres de télécommunication.

Le Conseil municipal ayant entendu le rapporteur et délibéré,

AUTORISE la mise en place d'un groupement de commandes relatif aux prestations de télécommunications,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de groupement de commandes, les avenants éventuels, à l'exception de ceux modifiant les besoins pour lesquels le groupement est institué, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES :

1. Achat de 8 cavurnes :

Mme GLUTRON précise que le montant du devis des cavurnes ne permet pas de faire de demande de subvention. En effet, le montant minimum pour prétendre à une aide est fixé à 3000€ HT, et le devis s'élève à 805,40€ HT.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est cependant nécessaire d'acheter ces cavurnes, car il n'en reste plus qu'un de disponible.

2. Présence des secrétaires de mairie lors des commissions communales :

Monsieur le Maire considère que la présence des secrétaires de mairie à toutes les commissions communales n'est pas nécessaire. En effet, cela engendre des heures de travail à récupérer trop importantes. Il est plus judicieux de demander à un membre de la commission de prendre des notes et rédiger le compte-rendu.

3. Projet « caméras de surveillance » :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un travail est actuellement en cours. Des demandes de devis ont été faites et une étude sera menée.

4. Permanence des élus en cas d'absence du Maire :

M. HAINE propose qu'une permanence soit mise en place, afin que lors des absences de M. Le MAIRE, les adjoints, à tour de rôle, puissent être sollicités en cas de problème.

M. Le Maire répond qu'un travail sur le Plan Communal de Sauvegarde est en cours, avec la sous-préfecture. Celui-ci vise à organiser les moyens communaux existants pour faire face aux situations d'urgence, entre autres.

5. Projet « mise en vente de la Grange » :

Monsieur le Maire s'interroge sur l'utilité de la Grange, qui coûte très cher à la commune chaque année, et propose aux membres du Conseil Municipal, un projet de mise en vente.

Exposé sur la mise en vente de LA GRANGE

I - Introduction

- Dans le cadre de la future construction de l'Ecole Maternelle, qu'il faut financer, il est prévu de regrouper autour de la Mairie les équipements communaux jusque-là décentrés : la Grange, et ses 2 vocations de Maison des associations, et de garderie-nurserie
- La question se pose alors de la mise en vente de LA GRANGE, ou plutôt de l'utilité de la conserver dans le patrimoine Communal
- Ci-après la description de l'Immeuble, ses coûts de fonctionnement et de maintenance, ses vocations en cas de vente ou de mise à bail, sa valeur vénale et sa valeur locative, et les dépenses pouvant être engagées pour valoriser ce bien.

II - L'Immeuble

- Surface au sol = 310 m²

- Surface foncière (parcelles AC 209 et 596) de 600 m2 environ
- Surface utile = 370 m2
- Vocations en cas de mise en vente : bureaux en open space pour une entreprise high tech de 25 personnes maxi, locaux administratifs, bureau d'études

III – Coûts de fonctionnement et maintenance

- Un audit complet nous a indiqué un coût de fonctionnement et maintenance de 9 000 € environ pour 2020, entre les frais de maintenance de la porte automatique, les coûts de chauffage au gaz, les charges de ménage (personnel communal), les consommations d'électricité, etc...
- Compte tenu des périodes de confinement de 2020, notamment celle du printemps en confinement total, on peut estimer qu'en temps normal, ces charges seraient de 10 000 à 11 000 € par an en tenant compte des ménages 50 semaines par an.

IV – Valeur vénale

- Valeur locative : loyer du marché pour des locaux tertiaires de qualité = 100 à 120 € HT/m2/an. Soit, pour la Grange : 37 000 à 40 000 € HT/an
- Valeur vénale : valeur locative avec rendement de 11 % / an (par capitalisation du revenu) = 340 000 à 370 000 € - (Moyenne = 355 000 €)

V – Considérations financières

- En cas de mise à bail de l'Immeuble, le produit des loyers + les économies réalisées en charges, totalisant 48 000 € / an, permet d'emprunter 700 000 € sur 15 ans.
- Autre raisonnement : 355 000 € de cash + 10 000 € / an d'économie sur la même durée de 15 ans permet d'auto-financer 500 000 €
- Concernant la TFB, une estimation sur la base de données existantes amène à un montant annuel de 2 000 €. Ce produit fiscal conduit à un auto-financement supplémentaire sur 15 ans de 30 000 €
- Pour la construction de la nouvelle école maternelle, un premier plan de financement communiqué à la CASE indique un montant de 480 000 € HT, sur un total de 2 080 000 € HT, à la charge de la Commune d'Incarville.
- Ce montant correspond à peu près à l'autofinancement de 500 000 € qu'occasionnerait la vente de la Grange, ce qui permettrait de ne pas augmenter l'endettement de notre Commune sur cette opération.

6. Déchets sauvages rue de la Mare Corbet :

Mme MORISSE tient à remercier les agents du service technique qui ont été très réactifs lorsqu'il a fallu ôter les débris déposés rue de la Mare Corbet.

7. Remerciements :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que la Commune a reçu une carte de remerciements de Mme FOURNEAUX, suite à l'envoi de fleurs pour les obsèques de son époux.

La séance est levée à 20h40.